

## II - Tarifs et modalités de paiement

1. Les tarifs de la demi-pension et de l'internat sont fixés par la Région Grand-Est qui a la charge des restaurants scolaires. Ils sont applicables par année civile.
2. Les montants de restauration et d'hébergement constituent des forfaits qui sont dus quel que soit le nombre de services dont a bénéficié l'élève.
3. Ces forfaits sont calculés sur la base de 36 semaines de fonctionnement répartis en 3 trimestres inégaux soit pour l'année scolaire 2018/2019 :

Année scolaire 2018/2019	Début	Fin
1 <sup>er</sup> trimestre	03/09/2018	22/12/2018
2 <sup>ème</sup> trimestre	07/01/2019	06/04/2019
3 <sup>ème</sup> trimestre	23/04/2019	06/07/2019

4. Les tarifs annuels applicables pour 2019 sont récapitulés sur le tableau suivant.

Régimes possibles au lycée	2 <sup>ème</sup> trim. 2018/2019	3 <sup>ème</sup> trim. 2018/2019	1 <sup>er</sup> trim. 2019/2020	Forfait annuel
Demi-pensionnaire 4 jours (DP4 TP)	181.50 €	181.50 €	231.00 €	594.00 €
Demi-pensionnaire 5 jours (DP5 TP)	154.88 €	154.88 €	197.12 €	506.88 €
Interne (PEN TP)	473.00 €	473.00 €	602.00 €	1548.00 €
Interne post-bac (PEN PB)	538.41 €	538.41 €	685.26 €	1762.08 €

Montant des mêmes régimes aide régionale déduite *	2 <sup>ème</sup> trim. 2018/2019	3 <sup>ème</sup> trim. 2018/2019	1 <sup>er</sup> trim. 2019/2020	Forfait annuel
Demi-pensionnaire 4 jours (DP4 TA)	130.68 €	130.68 €	166.32 €	427.68 €
Demi-pensionnaire 5 jours (DP5 TA)	151.25 €	151.25 €	192.50 €	495.00 €
Interne (PEN TA)	382.25 €	382.25 €	486.50 €	1251.00 €

\* voir page 10 : Aide régionale à la restauration scolaire

Les tarifs 2020 ne sont pas encore connus à ce jour.

5. Les factures de demi-pension et d'internat sont à régler à réception :
  - ✓ **par chèque** libellé à l'ordre de l'« Agent Comptable du Lycée Oehmichen » avec le nom et le prénom de l'élève portés au dos du chèque.
  - ✓ **par mandat postal** à adresser au lycée avec le nom de l'élève concerné.
  - ✓ **en numéraire** à l'intendance du lycée où un reçu vous sera alors remis.

- ✓ **par virement** sur le compte Trésor Public du lycée  
IBAN FR76 10071 51000 00001003013 95 / BIC TRPUFRP1
- ✓ **par carte bancaire** sur le site internet du lycée :  
<http://lycee-etienne-oehmichen.fr>
- ✓ **par prélèvement direct sur votre compte** en choisissant ce mode de paiement au moment de la validation du choix de régime à la rentrée.

**Concernant le prélèvement automatique :**

Le montant dû chaque trimestre est échelonné. Les prélèvements sont effectués entre le 5 et le 15 de chaque mois à compter d'octobre.

Le montant prélevé varie en fonction du régime choisi et de l'obtention ou non de l'aide régionale à la restauration, soit pour l'année scolaire 2018-2019 :

Montant mensuel du prélèvement	DP4 TP	DP4 TA	DP5 TP	DP5 TA	PEN TP	PEN TA	PEN PB
octobre	65 €	55 €	75 €	65 €	205 €	165 €	220 €
novembre	65 €	55 €	75 €	65 €	205 €	165 €	220 €
décembre	solde du 1 <sup>er</sup> trimestre						
janvier	65 €	55 €	75 €	65 €	205 €	165 €	220 €
février	65 €	55 €	75 €	65 €	205 €	165 €	220 €
mars	solde du 2 <sup>ème</sup> trimestre						
avril	65 €	55 €	75 €	65 €	205 €	165 €	220 €
mai	65 €	55 €	75 €	65 €	205 €	165 €	220 €
juin	solde du 3 <sup>ème</sup> trimestre						

Les prélèvements de décembre, mars et mai ou juin correspondent au solde du trimestre en cours après déduction des différentes remises (stage(s), maladie,...). Les élèves boursiers ou bénéficiaires d'une aide fonds social sont prélevés avec des mensualités adaptées à chaque situation.

Les personnes souhaitant payer par prélèvement automatique doivent remplir une autorisation de prélèvement diffusée à la rentrée au dos de la fiche de validation du choix de régime.

Les familles déjà prélevées au titre d'une année scolaire n'ont pas à fournir de nouvelle autorisation de prélèvement l'année suivante (sauf en cas de changement de compte bancaire) mais doivent confirmer leur souhait d'être à nouveau prélevées lors de la validation de choix de régime de l'année.

### Concernant le paiement en ligne :



Il est possible d'effectuer directement deux types d'opérations via le site internet sécurisé du lycée :

- ✓ régler sa facture de demi-pension ou d'internat
- ✓ créditer son badge de passage au self (10 repas minimum)

#### Procédure à suivre:

- ✓ se connecter au site du lycée : <http://lycee-etienne-oehmichen.fr>
- ✓ aller dans le menu : **"services en ligne"** puis cliquer sur **"paiement en ligne"** pour arriver sur la page concernée **ou bien** se connecter directement via l'adresse : <http://paiement.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=0683>
- ✓ saisir votre identifiant de connexion et votre mot de passe
- ✓ suivre les instructions à l'écran.

#### Si vous ne possédez pas votre identifiant et/ou votre mot de passe :

- ✓ Cliquer sur **"Demande de création de compte"**.
- ✓ Saisir les **derniers chiffres** indiqués sur le dessus du badge d'accès au self de l'élève (Carte N°0683-XXXXX) ou sur votre facture trimestrielle (Carte N°XXXXX).
- ✓ Saisir une adresse mail valide sur laquelle votre identifiant et votre mot de passe vous seront adressés sous 48 heures environ.

A noter : les comptes ne sont crédités qu'en différé le lendemain matin.